



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Cédric Weissert et consorts –
Projet Regio - Une situation d'échec ? (22_INT_63)

Rappel de l'intervention parlementaire

Le 24 heures du 21 avril dernier faisait écho de querelles internes à la POL (Police de l'Ouest Lausannois) ayant conduit à un arrêt maladie de son commandant.

Si des divergences semblent être pointées du doigt parmi les membres du comité de direction, le projet Regio regroupant la police de l'ouest lausannois et la police cantonale semble également être mis en cause.

Toujours dans ce même article, la conseillère d'Etat Mme Béatrice Métraux, évoque la possibilité de suspendre le projet.

Au vu des éléments cités ci-dessus et du risque important dans le fonctionnement de notre police de proximité liés à ces tensions, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Depuis quand Madame la Conseillère d'Etat est-elle au courant des tensions évoquées ?*
- 2) Le Conseil d'Etat par l'intermédiaire de Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux a-t-il bien reçu une lettre du comité de direction de la POL (CODIR) mentionnant une crise dépassant le cadre de la POL ?*
- 3) Qu'est-ce que le canton a fait pour remédier à ces problématiques depuis la réception de ladite lettre ?*
- 4) Le projet Regio sera-t-il suspendu voir arrêté ?*
- 5) Quels sont les moyens à disposition du canton pour tenter de régler les problèmes rencontrés ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Réponse du Conseil d'Etat

1) Depuis quand Madame la Conseillère d'Etat est-elle au courant des tensions évoquées ?

Les tensions évoquées dans l'article du 24h d'avril 2022 font référence à des conflits internes au corps de la Police de l'Ouest Lausannois (POL). La POL, comme les 8 autres corps de police communaux et régionaux du canton, est autonome et dirigée par sa propre gouvernance. Il n'appartient donc pas au Conseil d'Etat de commenter une situation qui ne relève pas de sa compétence. Toutefois, comme l'indique l'article, une séance a eu lieu le 19 mai 2021 entre le CODIR de la POL et les représentants du canton ayant pour objectif une présentation du bilan du projet REGIO par le Dr. Michaël Meyer, Responsable de recherche au *ColLaboratoire* de l'Université de Lausanne. Celui-ci avait été mandaté conjointement par la Police cantonale vaudoise et la POL pour évaluer le dispositif REGIO après 24 mois de fonctionnement. A cette occasion, des échanges tendus ont effectivement eu lieu entre les représentants du CODIR de la POL. La Police cantonale et la Cheffe de département n'étaient pas visées par ces discussions.

2) Le Conseil d'Etat par l'intermédiaire de Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux a-t-il bien reçu une lettre du comité de direction de la POL (CODIR) mentionnant une crise dépassant le cadre de la POL ?

Le Conseil d'Etat ignore à quel courrier il est fait référence. Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux a bien reçu un courrier du CODIR de la POL le 9 juin 2021 qui lui a été adressé directement, lui présentant des excuses pour le « climat délétère qui régnait » à la séance du 19 mai 2021 et regrettant « certains des propos tenus ». Le CODIR annonce dans cette missive s'être réuni le 28 mai 2021 et, en substance, « réaffirme son soutien au projet REGIO et à sa poursuite », qu'il qualifie de « projet remarquable ». Le CODIR déclare que « les objectifs du projet, tels que définis dès son origine en 2018, sont largement atteints et les recommandations développées par l'auditeur sont en totale adéquation avec nos attentes ». Il déclare également souhaiter « le maintien (...) de ce qui est déjà en place ou en cours de réalisation ». Enfin, donnant suite à une proposition du *ColLaboratoire* de l'Université de Lausanne lors de la séance de présentation du 19 mai 2021, le CODIR se dit favorable à la tenue d'un séminaire stratégique relatif à la suite du projet REGIO entre toutes les parties prenantes.

3) Qu'est-ce que le canton a fait pour remédier à ces problématiques depuis la réception de ladite lettre ?

Au vu des éléments exposés à la question 2 ci-dessus, le projet REGIO a été maintenu d'entente avec les autorités de la POL. En définitive, il a été établi par le CODIR de la POL en date du 9 juin 2021 que les rumeurs n'étaient pas fondées et que la problématique ne dépassait pas le cadre de la POL. Il n'appartenait donc pas au canton d'intervenir dans des difficultés internes de la POL. Le CODIR de la POL a d'ailleurs lancé un audit interne afin d'identifier les sources du conflit. Cet audit n'a pas été porté à la connaissance du canton.

Par ailleurs, un séminaire stratégique REGIO et vision 2030 en faveur de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois a été organisé : les syndicats des communes de l'Ouest lausannois, les membres du Comité de Direction (CODIR) de la Police de l'Ouest lausannois (POL), le Commandant POL, des officiers d'Etat-major de la POL et des membres de la Gendarmerie ont été invités le 5 octobre 2021 sur le campus de l'Université de Lausanne sur invitation du *ColLaboratoire*.

En guise de conclusion et de pistes de développement, le séminaire a confirmé un besoin crucial de planification stratégique qui n'est actuellement pas satisfait au sein de la POL. Basées sur les nombreuses expériences acquises durant REGIO, les autorités de l'Ouest lausannois et la POL disposent d'une base innovante et inédite pour formuler le futur positionnement recherché par la POL dans le paysage policier vaudois en construction.

4) Le projet Regio sera-t-il suspendu voir arrêté ?

Il n'est pas prévu de mettre fin ou de suspendre le projet REGIO à l'heure actuelle. Dans tous les cas, aucune décision ne sera prise de manière unilatérale. Les représentants du canton et du CODIR de la POL entretiennent de bonnes relations et ont mis en place une collaboration basée sur l'écoute.

Un courrier est d'ailleurs parvenu le 25 mai 2022 à la Cheffe du DES, signé par une douzaine de cadres de la POL (Chefs et Sous-chefs d'unités de la division Police secours de la POL). Ceux-ci ont adressé une lettre à la Conseillère d'Etat et au Président du CODIR de la POL pour relever les plus-values du projet REGIO du point de vue du « terrain » : il est notamment question d'une « connaissance élargie » réciproque, de « pouvoir bénéficier des connaissances judiciaires du gendarme (...) mises au profit du citoyen », d'une situation plus « efficiente pour les deux parties », de « cloisonnements rigides d'avant devenus caducs », d'« interopérabilité entre collaborateurs, cadres et spécialistes, qui s'apportent aide et appui mutuel », de « cohésion et compréhension résultantes qui donnent plus de rythme et d'agilité dans les synergies » et de « qualité des services augmentée ». Enfin, selon ces cadres, tout ceci « amène une attractivité supplémentaire pour la POL ». En bref, bien que tout projet puisse toujours être amélioré, il ne semble pas y avoir de motif justifiant un arrêt du projet REGIO au jour d'aujourd'hui.

Par ailleurs, les retours datant de 2022 des collaborateurs directement impliqués dans le projet REGIO en effectuant des stages de longue durée relatent de nombreux éléments positifs, que ce soit du côté du personnel de la Gendarmerie ou de la POL. Le projet REGIO permet notamment un gain de temps en intervention pour la population, favorise le partage des connaissances, renforce la cohésion entre les corps et permet au personnel la découverte d'un nouveau secteur.

Pour compléter ces éléments, il faut rappeler que le projet REGIO a été lancé notamment afin de répondre au rapport de la Cour des comptes de 2017. Le rapport soulignait alors que « l'interopérabilité entre les différents corps est insuffisante et les problèmes relationnels entre eux bien présents ». Elle constatait également que « [...] la coordination entre les différents corps de police est insuffisante en dehors des opérations planifiées conjointement ». De plus, le rapport d'évaluation du Dr Meyer datant de 2021 faisait état de 68,5% des personnes interrogées favorables à la poursuite et à la consolidation du projet. Enfin, le CODIR de la POL a écrit à la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux en date du 21 mars 2022 pour, notamment, « reconnaître la plus-value du projet REGIO ».

5) Quels sont les moyens à disposition du canton pour tenter de régler les problèmes rencontrés ?

La loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) consacre le principe de la police coordonnée en reconnaissant l'autonomie des polices communales et régionales. Celles-ci sont donc libres de s'organiser comme elles l'entendent, dans les limites de la loi. Toutefois, l'art. 14 LOPV prévoit que le Conseil d'Etat est responsable de la coordination policière sur le territoire cantonal et l'art. 18 LOPV énumère les prérogatives du Conseil cantonal de sécurité (CCS). Ces deux dispositions confient des responsabilités de « surveillance » au Conseil d'Etat et au CCS qui pourraient, si la sécurité publique est mise à mal, intervenir dans des cas exceptionnels. S'agissant du projet REGIO et au vu des réponses amenées ci-dessus, une telle intervention n'est pas nécessaire. Tout laisse à croire que le projet REGIO est une belle opportunité, contrairement au titre de cette interpellation.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 juin 2022.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

A. Buffat